



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

Le Délégué territorial

Dossier suivi par Patrice JADAULT

Tel. : 04.94.35.74.67
Fax : 04.94.65.89.43
Mél : p.jadault@inao.gouv.fr
Ref. : PJ : 0316122016

Objet: Elaboration du Plan Local
d'Urbanisme de la commune de
Maussane-les-Alpilles.

Le Directeur de l'INAO
à
Monsieur Le Maire
Avenue de la Vallée des Baux
13520 MAUSSANE-LES-ALPILLES

La Valette-du-Var, le 16 décembre 2016

Monsieur le Maire,

Par courrier en date du 27 octobre 2016, vous avez bien voulu me faire parvenir, pour examen et avis, le projet arrêté du Plan Local d'Urbanisme de votre commune.

La commune de Maussane-les-Alpilles est incluse dans les aires géographiques des AOC : « Huile d'olive de Provence », « Taureau de Camargue », « Coteaux d'Aix-en-Provence », « Les Baux-de-Provence », « Huile d'olive de la vallée des Baux-de-Provence », « Olives cassées de la vallée des Baux-de-Provence », « Olives noires de la vallée des Baux-de-Provence » et dans les aires géographiques des IGP : « Agneau de Sisteron », « Alpilles », « Pays des Bouches-du-Rhône », « Méditerranée », et « Miel de Provence ».

Après étude du dossier, je vous informe toutefois que l'INAO n'a pas de remarque à formuler sur ce projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune de Maussane-les-Alpilles, dans la mesure où celui-ci n'affecte pas l'activité des AOC et IGP concernées.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Copie DDTM 13

Le Directeur Jean-Luc DAIRIEN
et par délégation Pascal LAVILLE

INAO - Unité Territoriale

Ingénieur Terroir
Parc Tertiaire Valgora
Bâtiment C
Avenue Alfred Kastler
83160 La Valette du Var
TEL 0 494 357 467 / TELECOPIE : 0 494 658 943
www.inao.gouv.fr

